

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 04/02/2021

REFERENCE : MINSANTE N°2021-15

OBJET : [TERRITOIRES ULTRA-MARINS] PRECONISATIONS DE SECURISATION DES STOCKS DE PRODUITS DE SANTÉ DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu de la dynamique épidémique de la crise sanitaire liée à la COVID-19, d'un risque de réduction des flux commerciaux et des éventuelles difficultés d'approvisionnement en matériels et produits de santé (médicaments prioritaires, équipements de protection individuelle (EPI) et dispositifs médicaux (DM)), les territoires ultra-marins sont invités à prendre connaissance des préconisations suivantes :

1. Contexte de la gestion des stocks de produits de santé dans les territoires ultramarins

Comme en métropole, les territoires ultramarins ont repris le circuit d'approvisionnement « classique » sur l'ensemble des matériels et produits de santé. Les acteurs de santé (établissements de santé, établissements médico-sociaux, professionnels de santé libéraux, grossistes répartiteurs, pharmacies, etc.) s'approvisionnent directement auprès de leurs fournisseurs :

- S'agissant des produits et matériels utilisés dans le cadre de la COVID, les acteurs du système de santé ont été invités à constituer des stocks de sécurité suffisamment conséquents pour faire face à un rebond épidémique;
- S'agissant des produits et matériels utilisés dans le cadre de la continuité des soins courants (hors COVID), le centre de crise sanitaire n'a pas de visibilité sur l'état des stocks, qui sont gérés directement par les acteurs et qui doivent être suffisamment dimensionnés pour faire face à une perturbation logistique fortuite et temporaire.

En conséquence, l'Etat par l'intermédiaire du Centre de crise sanitaire et de Santé publique France n'a vocation à intervenir qu'en cas d'urgence, avec le déstockage et la projection de matériels et produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux) qui seraient en tension dans le cadre de la crise COVID. Dans ce cadre et en complément, il a veillé à la constitution dans les territoires ultramarins de stocks tampon en EPI, en lien avec les ARS.

2. EPI / Dispositifs médicaux

Stock tampon EPI : du fait des difficultés d'approvisionnement des DROM en EPI et masques chirurgicaux, un stock tampon adapté pour chacun de ces territoires a été mis en place. Les ARS ont la possibilité d'utiliser ce stock tampon pour dépanner les établissements et professionnels notamment en cas de délais de livraison trop longs. Pour rappel, ce stock tampon est mobilisable après accord du Centre de crise sanitaire.

Commandes non-honorées : dès lors qu'un fournisseur rencontre des difficultés à honorer les commandes d'un établissement de santé, que les délais d'acheminement sont trop longs ou en l'absence de visibilité sur les stocks

existants, nous vous invitons à vous adresser au Centre de crise sanitaire via l'adresse fonctionnelle « covid19-log-urgence@sante.gouv.fr » (exemple : en cas de diminution de l'allocation des kits de dépistage pour votre territoire).

Priorisation des envois : pour tout acheminement d'une commande urgente, nous vous rappelons de bien vouloir vous rapprocher de la préfecture afin de faire prioriser un fret.

Plateforme EPI-STOCKS : afin d'avoir une visibilité sur les stocks dans les établissements de santé, nous vous rappelons que ces-derniers doivent renseigner de façon hebdomadaire la plateforme EPI-STOCKS : https://consommables.fabrique.social.gouv.fr/etab_sante/

Un guide d'utilisation a été mis en ligne sur le site internet du ministère chargé de la santé, et sur la plateforme. Nous vous invitons à le rappeler aux établissements.

3. Médicaments

Au regard des tensions observées chez les fournisseurs de médicaments de réanimation à forts dosages, en particulier les curares (Atracurium 250 mg et Cisatracurium 150 mg) et les hypnotiques (Propofol 2%), nous vous rappelons que, dans la mesure du possible, et comme déjà mentionné dans le MARS n° 2020-97, « **les présentations à faibles dosages doivent être privilégiées** » afin d'économiser au mieux les forts dosages et anticiper les tensions. A noter qu'à ce jour, les curares et hypnotiques à faibles dosages sont suffisamment disponibles auprès des fournisseurs.

Nous vous rappelons également qu'un **guide pratique** relatif aux « préconisations pour la sécurisation de l'utilisation des curares en petits dosages » a été réalisé afin de préserver au mieux les curares forts dosages (MARS 2020-115).

Chaque établissement de santé doit renseigner de façon bihebdomadaire sur la plateforme eDispostock, les stocks dont il dispose pour chacun des médicaments, ainsi que sa consommation moyenne journalière, afin de faciliter la réponse aux tensions qui pourraient survenir en lien avec la crise sanitaire.

Par ailleurs, en dehors de la gestion liée à la crise sanitaire Covid, nous vous demandons de **vous assurer qu'il n'existe pas de tensions auprès des dépositaires et grossistes répartiteurs sur les médicaments en lien avec la prise en charge des pathologies chroniques**.

Tous les risques de rupture de stock doivent être adressés au Centre de crise sanitaire, à l'adresse fonctionnelle « covid-tension-produits-rea@sante.gouv.fr », qui centralise les demandes urgentes relatives aux médicaments.

4. Fret sanitaire

Les tensions en matière de fret sanitaire dans les prochaines semaines seront tributaires du nombre effectif de vols (vols commerciaux + cargos). Les récentes mesures prises par le Gouvernement et les préfets ultramarins pour limiter les déplacements depuis et vers les DROM risquent de limiter le nombre de vols vers/depuis/entre les territoires ultramarins.

En conséquence, **vous devez avoir une vigilance particulièrement accrue à la mise en œuvre des mesures préconisées ou rappelées ci-dessus**.

Nous tenons une nouvelle fois à vous remercier pour votre implication et votre mobilisation.

Katia Julienne
Directrice Générale de l'Offre de Soins

Pr. Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé

Signé

Signé